



Procédure suite accident de voiture

Par **kamel95**, le **03/05/2015** à **04:57**

Bonjour,

Le 15 février, en rentrant de boîte de nuit, j'ai eu un accident de voiture dans lequel j'étais le seul blessé. J'ai heurté une voiture en stationnement dans laquelle il n'y avait personne, et un poteau de signalisation. J'ai été transporté à l'hôpital où j'ai subi des examens. Les policiers m'ont fait souffler 2 fois de suite, dans un boîtier sans me donner de résultats. Est-ce normal ?

Pour le test salivaire, je n'ai pas eu de résultats non plus. Est-ce normal ?

Après avoir récupéré les échantillons de la prise de sang, ceux-ci m'ont rendu mon permis et sont partis sans rien me dire.

Le lendemain, j'ai appelé le commissariat pour savoir ce qui allait se passer. Ceux-ci m'ont dit que je devais attendre une convocation de leur part. Lors de cette conversation téléphonique, un agent de police m'a dit que j'avais de la chance car l'alcoolémie n'était pas retenue dans mon dossier, ce dont j'ai quand même un doute car j'avais bu lors de cette soirée. L'agent de police peut-il me mentir sur ce point ?

Nous sommes le 3 mai et je n'ai toujours pas reçu de convocation de la part du commissariat ni même du tribunal ou autre. Est-ce normal que cela prenne autant de temps ?

Je ne connais pas les résultats de la prise de sang et j'ai déjà renvoyé une attestation de non alcoolémie à mon assurance. Étais-ce une erreur de ma part ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2015** à **06:34**

Bonjour,

Si les policiers ne vous ont pas donné les résultats c'est parce que, eux-mêmes, ne les avaient pas. De toute façon, par téléphone, ils ne vous diront rien cas, lors d'un appel téléphonique, qu(est-ce qui leur prouve que c'est bien vous qui téléphonez ? rien.

Avez-vous fait l'objet, sur place, de la confiscation de votre permis ?

Pour le reste, les tribunaux étant surchargés, il est normal que vous n'ayez aucune nouvelle.

Par **kamel95**, le **03/05/2015** à **15:40**

Bonjour,

non je n'ai pas fait l'objet d'une suspension de permis.

lors d'un alcootest ceux-ci ne doivent-il pas nous dire si nous sommes positif ou négatif ?

je n'aurais pas du recevoir par courrier les résultats de cette prise de sang ?

De plus une prise de sang est faite que lorsque l'on est positif a un de leurs test non ?

Suite aux déclarations du policier qui me disait que l'alcoolémie n'était pas retenue dans mon dossier, j'ai déjà renvoyé une attestation de non alcoolémie à mon assurance. Était-ce une erreur de ma part ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **04/05/2015** à **07:40**

Les policiers ne sont pas contraints de vous dire si vous êtes positif à l'alcool ou non. De toute façon, l'alcootest n'est qu'un test, c'est tout. Si vous aviez été positif, il vous aurait ensuite fait souffler dans l'éthylomètre qui, lui, donne une mesure. Si vous avez ensuite subi une prise de sang, c'est que vous étiez positif ou à la limite du positif. Les résultats sont dans votre dossier et les policiers n'ont pas obligation de vous les donner, il vous faudra les réclamer au greffe du tribunal.

Par **kamel95**, le **04/05/2015** à **10:23**

Bonjour,

Mais quand est ce que je pourrais demandé une contre expertise des résultats si je ne connais pas les résultats du premier façon ?

Si je comprend bien, je connaîtrais les charges retenues contre moi que lorsque je se serais convoquer au tribunal ou chez le procureur ?

Merci.